

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h 50

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Aquitaine Développement Innovation (ADI) - Action contribuant à la mise en place du Pôle Numérique Aquitain - subvention - convention - décision -autorisation

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Création du Pôle numérique aquitain : un outil au service du développement économique territorial

Dès 2010, les entreprises aquitaines du numérique se sont engagées dans une réflexion de fond pour structurer leur écosystème. Cette initiative part du constat que, malgré de nombreux atouts et bien que dynamique, le secteur du numérique local croît moins vite que son marché et manque de visibilité, dans une compétition qui se déroule à l'échelle mondiale.

Face à ce constat, un projet émerge : la création en Aquitaine d'un pôle de compétitivité numérique. Ses principales missions s'articuleront autour des 4 axes suivants :

- L'émergence de projets dans une logique de labellisation et le soutien de l'innovation en lien avec la recherche & développement,
- L'animation et la prospective en matière de numérique,
- le rayonnement du pôle, des entreprises adhérentes et de leur développement international,
- La mise à disposition d'une offre de services aux entreprises.

Ce projet a reçu depuis plusieurs mois le soutien des collectivités publiques, avec en premier lieu celui du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Communauté Urbaine de Bordeaux notamment, marqué par la présence de leurs Présidents respectifs lors du lancement le 4 juillet dernier à la Cité numérique des travaux collectifs de création de ce pôle.

Cette dynamique fédère les multiples parties prenantes qui œuvrent au développement de notre économie numérique : les organisations d'entreprises (ADEISO, ADI, AEC, Aquinum, Bordeaux Games, eCom33, Syrpin, Clusir...), les clusters (TOPOS, TIC Santé...), des entreprises (grands groupes comme CDiscount, Groupe La Poste et des start up ou PME comme Mobiles Republic, IZS etc), les chambres consulaires ainsi que le monde académique (enseignement supérieur et recherche). Sur la base des organisations d'entreprises engagées à la création du pôle, il est estimé que celui-ci a un potentiel en initialisation d'environ 300 entreprises et, à terme, de 25 000 emplois directs.

A ce jour, un travail technique est en cours dans le but de créer le pôle à l'horizon début 2014. La définition de la feuille de route a donné lieu à plus de 25 ateliers thématiques, réunissant plus de 200 participants, afin de faire émerger les domaines numériques qui sous-tendront les actions et projets du Pôle au moment de sa création (santé, e-commerce, mobilité et transports intelligents, usages innovants des données...).

La création du pôle numérique aquitain est donc un projet clé dans la structuration du numérique en local : en créant des passerelles entre ces dynamiques, en soutenant celles émergentes et en connectant notre territoire avec les autres centres névralgiques du numérique. En premier lieu Paris, avec le rapprochement du pôle aquitain avec Cap Digital Ile de France, pôle de compétitivité francilien d'envergure mondiale.

Description de l'action spécifique : promotion de la marque "Pôle numérique aquitain"

Bien que la structure juridique ne soit pas créée à ce jour, la dynamique lancée permet d'ores-et-déjà de fédérer l'écosystème local, d'identifier des projets et de mettre en avant les innovations d'usages et techniques des entreprises de notre agglomération. La nécessité que ce pôle se dote d'une marque et d'une identité propres, à la fois pour la promotion de ses missions, mais plus largement pour servir le marketing de notre territoire numérique, est partagée par les acteurs locaux.

A titre d'exemples, des opérations de communication et de relations publiques ont été réalisées sous la bannière du pôle numérique aquitain. Ce fut le cas lors la mise en visibilité des champions aquitains du numérique lors du festival Futur en Seine en juin dernier, dans le cadre du partenariat entre le pôle et Cap Digital Ile de France. Ce fut également le cas lors de la 3ème édition des Destinées numériques qui se dérouleront à Gradignan le 28 novembre prochain.

Cette démarche est opérée par le biais d'un comité de pilotage réunissant les principales structures numériques. Les collectivités territoriales et les équipes de la Cub en particulier, participent activement à ce processus de création. Les équipes de l'ADEISO et d'Aquitaine Développement Innovation (ADI) travaillent opérationnellement sur ce dossier.

A ce titre, ADI a été désignée pour travailler sur la définition, la conception et la réalisation des stratégies et outils de communication nécessaires à rendre visible et compréhensible la dimension collective et territoriale de la dynamique du pôle numérique aquitain (nom provisoire). Elle fait donc appel aux compétences d'un prestataire externe pour l'accompagner dans le cadre de cette opération.

Budget prévisionnel de l'action

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour une subvention de 15 000€, à parité avec le Conseil régional d'aquitaine, pour cette action spécifique.

Les montants sont indiqués en euros TTC.

Nature des DEPENSES directement liées au projet	Montant	RESSOURCES	Montant	Répartition
Prestations externes et sous-traitances		Aides publiques		
Prestation externe (définition, conception, réalisation des stratégies et outils de communication)	30 000	Conseil Régional d'Aquitaine	15 000	50%
		CUB	15 000	50%
Total	30 000	Total	30 000	100

Le soutien de la Communauté Urbaine de Bordeaux à cette action

Le futur pôle numérique aquitain s'inscrit pleinement dans les dynamiques territoriales engagées autour du numérique et participent à leur mise en cohérence.

Avec en premier lieu le projet Cité numérique à Bègles, pôle d'excellence dédié au numérique, dont le portage est réalisé par la Cub, en partenariat avec le Conseil Régional, l'EPA Bordeaux Euratlantique, la Ville de Bègles, et la Caisse des Dépôts. Ce projet structurant, dont le protocole partenarial a été voté par les élus communautaires en juin dernier, sera le futur écrin du pôle numérique aquitain. Ce dernier, véritable outil de développement économique de la filière, a vocation à opérer ce pan du programme de la Cité numérique, en complémentarité des autres acteurs (Bordeaux Unitec, AEC...). Plus largement, la création de ce pôle est en lien avec les multiples initiatives développées en matière de numérique sur les communes de la CUB et le soutien aux entreprises qui sont implantées sur notre agglomération.

La création du pôle est donc sous-tendue par l'objectif de croissance des entreprises et de création d'emplois. Cela rejoint la politique communautaire en matière de développement économique dont l'objectif est de favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire métropolitain, tel que mentionnés dans les documents de référence que sont le projet métropolitain (travail "75 000 emplois") et le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE). Par ailleurs, les thématiques de travail du futur pôle aquitain rejoignent certains domaines clés sur lesquels intervient la Cub, tels que "la ville intelligente" avec les problématiques liées à la mobilité et aux transports intelligents ou bien le "e-commerce" qui s'entrecroise avec le commerce de proximité et les sujets de logistique en milieu urbain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique,
VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association ADI à hauteur de 15 000€ pour un budget de dépenses subventionnables HT de 30 000€ est recevable dans la mesure où l'association contribue, par l'action spécifique engagée, au développement économique du territoire et favorisant l'emploi,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 15 000€ à l'association ADI pour la mise en œuvre de son action de promotion du futur Pôle Numérique Aquitain,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2014

Mme. BÉATRICE DE FRANÇOIS